



---

Ontario's Teaching Regulator  
L'organisme de réglementation  
de l'enseignement en Ontario

Le 19 juin 2023

À l'attention de :

Madame Anne Vinet-Roy  
Présidente, Association des enseignantes et des enseignants franco-ontariens

Monsieur Jean-Pierre Michaud  
Président, Association des directions et des directions adjointes des écoles  
franco-ontariennes

Monsieur Jean-François Bard  
Président, Association des gestionnaires de l'éducation franco-ontarienne

Madame et Messieurs,

Nous vous remercions de votre lettre. En tant qu'intervenants au sein du système d'éducation de l'Ontario, nous vous sommes reconnaissants d'avoir pris le temps de nous transmettre vos préoccupations, et nous souhaitons profiter de l'occasion pour apporter des éclaircissements et aborder les points que vous avez soulignés.

L'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario est l'organisme de réglementation de l'enseignement dans la province. Il a pour mission de protéger l'intérêt public ou, plus précisément, les quelque deux millions d'élèves au sein du système scolaire financé par les fonds publics de l'Ontario.

### **Au sujet de la gouvernance**

En février 2022, l'Ordre a officiellement remplacé son modèle de gouvernance obsolète fondé sur des élections par un nouveau processus progressif de candidature et de sélection basé sur les compétences.

De plus, le gouvernement a inscrit la nouvelle structure de gouvernance de l'Ordre dans la loi pour permettre à l'organisme de mieux exercer son mandat de protection de l'intérêt public.

Tous les membres de notre corps dirigeant, lequel comprend les membres du conseil et des comités ainsi que les membres suppléants, doivent poser leur candidature. Le processus de sélection tient compte de leurs connaissances, de leurs compétences et de leur expertise, et fait que notre corps dirigeant est composé de personnes hautement qualifiées et possédant un large éventail de compétences et de connaissances.

Toutefois, les membres du conseil ne sont pas choisis pour «représenter» un groupe ou un point de vue particulier en Ontario. Ils sont choisis pour leurs compétences et expériences

particulières, lesquelles leur permettront de bien protéger les intérêts du public et des élèves au sein du système d'éducation financé par les fonds publics.

Notre conseil est composé de six enseignantes et enseignants agréés de l'Ontario (EAO) et de six membres du public. Ces personnes sont responsables de la gestion globale de l'organisme et veillent à ce que l'Ordre exécute son mandat de protection du public. Nos comités, désormais distincts du conseil, s'occupent des tâches règlementaires et prévues par la loi de l'Ordre, tandis que les membres suppléants siègent de temps à autre à des sous-comités.

La nouvelle structure de gouvernance garantit que chaque membre du corps dirigeant se concentre entièrement sur son rôle distinct, tout en offrant un modèle de gouvernance plus diversifié, plus efficace et plus efficient.

Par exemple, alors que le Règlement 345/96 (Nominations) pris en application de la *Loi sur l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario* prévoit qu'au moins un membre du conseil représentant le public doit être francophone et qu'au moins un membre du conseil représentant le public doit être autochtone, notre structure de gouvernance est beaucoup plus diversifiée que cela :

- Notre structure de gouvernance actuelle est composée de 130 membres (contre 37 membres pour le conseil et les comités dans le passé), ce qui permet à un plus grand nombre d'EAO et de membres du public de participer à la gouvernance de la profession enseignante.
- Le nouveau **conseil** est composé de 12 personnes qui s'identifient comme suit : deux francophones; trois autochtones; quatre personnes racialisées; une personne en situation de handicap.
- Les sept **comités** du cadre de gouvernance sont composés de 38 personnes qui s'identifient comme suit : 13 francophones; trois autochtones; dix personnes racialisées; trois personnes en situation de handicap.
- Les quatre **listes** de membres suppléants qui aident les comités à effectuer leur travail comptent environ 90 personnes qui s'identifient comme suit : 24 francophones; trois autochtones; 15 personnes racialisées; cinq personnes en situation de handicap.

Nous reconnaissons l'importance de continuer à développer nos capacités en langue française au sein de notre structure de gouvernance et, à ce titre, nous vous demandons de partager le [processus de candidature](#) avec vos membres qui ont de l'expérience en matière de gouvernance. Notre sous-comité de sélection et des candidatures examinera toutes les demandes et nommera les personnes au conseil en utilisant cette [matrice de compétences](#).

### **Pour pallier la pénurie de main-d'œuvre**

L'Ordre est conscient qu'il y a une pénurie de personnel enseignant et reconnaît qu'elle touche particulièrement l'éducation de langue française en Ontario depuis de nombreuses années.

Le gouvernement a demandé à l'Ordre, ainsi qu'à d'autres organismes de réglementation d'un grand nombre de professions, de jouer un rôle actif dans la lutte contre la pénurie de main-d'œuvre dans la province.

L'Ordre s'est activement attaqué à la pénurie de personnel enseignant en mettant en œuvre le certificat temporaire, en automatisant de plus en plus le processus d'inscription et en accélérant la certification. Ces mesures ont été prises tout en respectant les normes et en assurant que seules des personnes qualifiées qui satisfont aux exigences scolaires et professionnelles enseignent dans le système d'éducation publique de l'Ontario.

### Information supplémentaire

- Formation pour les membres faisant l'objet de mesures disciplinaires : Nous n'offrons aucune formation ni aucun soutien aux membres afin de ne pas porter préjudice au processus. Nous mettons à disposition de l'[information](#) sur les droits des membres qui font l'objet d'une plainte et sur ce à quoi ils peuvent s'attendre au cours des enquêtes, des audiences et du processus disciplinaire.
- Programme de prévention des mauvais traitements d'ordre sexuel : Nous vous remercions de votre rétroaction sur la version française du programme. Nous en ferons part au Centre canadien de protection de l'enfance, notre partenaire pour le programme.

Encore une fois, nous vous remercions d'avoir pris le temps de nous faire part de vos préoccupations concernant l'éducation de langue française en Ontario. L'éducation est un espace de collaboration et votre démarche est un exemple de cette importante collaboration.

Veuillez recevoir nos sincères salutations.



Diana Miles,  
Présidente du conseil



Linda Lacroix, EAO  
Registraire et chef de la direction

CC : Anne Lavoie, Jennifer Lamarche Schmalz, Benoit Dussaut

DM/LL/JB/kb-pgt

**June 19, 2023**

Attention:

Anne Vinet-Roy

President, Association des enseignantes et des enseignants franco-ontariens

Jean-Pierre Michaud

President, Association des directions et directions adjointes des écoles franco-ontariennes

Jean-François Bard

President, Association des gestionnaires de l'éducation franco-ontarienne

Dear Ms. Vine-Roy, Mr. Michaud and Mr. Bard,

Thank you for your letter. As stakeholders within Ontario's education system, we appreciate you sharing your concerns and want to take the opportunity to provide clarification and address the areas you outlined.

The Ontario College of Teachers, Ontario's teaching regulator, exists to protect the public interest, or more specifically, the more than two million students in the province's publicly funded school system.

### **About governance**

In February 2022, the College officially replaced its outdated election-based governance model with a new and progressive competency-based application and selection process.

The new governance structure was legislated by the government to ensure the College could better meet its mandate of protecting the public interest.

All members of our governing body, which includes Council, Committees and Rosters, must apply for their roles and their selection takes into consideration their knowledge, skills and expertise. This process allows for a governing body made up of highly qualified individuals with a wide range of skills and knowledge.

Members of Council are not selected to "represent" any particular group or perspective in Ontario. They are selected for particular skills and experience that will best protect the interests of the public and students in publicly funded education.

Our Council, which consists of six Ontario Certified Teachers (OCTs) and six members of the public, is responsible for the overall stewardship of the organization and ensuring that the College meets its public protection mandate. Our committees, now separate and apart from Council, perform the regulatory and statutory work of the College, while Roster members serve on committee panels from time to time.

The new governance structure ensures that every governance member is completely focused on their distinct role, while providing for a more diverse, efficient and effective governance model.

For example, while Regulation 345/96 (Appointments) under the *Ontario College of Teachers Act* stipulates that that at least one public member of Council must be Francophone and at least one public member must be Indigenous, our governance structure is much more diverse than that:

- The current governance structure consists of 130 members (compared to the 37-member Council and committees of the past), which allows far more OCTs and members of the public to take part in governing the teaching profession.
- The new **Council** is composed of 12 individuals who self-identified as follows: 2 French speaking; 3 Indigenous; 4 racialized; 1 with disability.
- The seven **Committees** of the governance framework are composed of 38 individuals who self-identified as: 13 French speaking; 3 Indigenous; 10 racialized; 3 with disability.
- The four **Rosters** who help carry out Committee work have approximately 90 individuals who self-identified as: 24 French speaking; 3 Indigenous; 15 racialized; 5 with disability.

We recognize the importance of continuing to grow our French language capabilities within our governance structure and, as such, ask that you share the [application process](#) with your members who have governance experience. Our Selection and Nominating Subcommittee will review all applications and appoint individuals to Council using this [competency matrix](#).

### **Addressing the labour shortage**

The College is aware of the teacher shortage and recognizes that French-language education in Ontario has been particularly impacted by it for many years.

The College, alongside other regulators from a wide-ranging number of professions, has been asked by the government to actively play a role in addressing the province's labour shortages together.

The College has been actively addressing the teaching shortage by implementing the temporary certificate, making the application process increasingly automated, and expediting certification. This has been done while preserving standards, ensuring only qualified individuals who meet academic and professional requirements may teach in Ontario's public system.

### **Additional information**

- **Training for members facing disciplinary measures:** the College does not offer any training or support for any members, so as not to prejudice the process. We make available [information](#) about a member's rights should they be the subject of a complaint and also what to expect through the investigations, hearings and disciplinary process.
- **Sexual Abuse Prevention Program:** we appreciate your feedback regarding the French-language version of the Program and will share your feedback with the Canadian Centre for Child Protection, our program partner.

Thank you again for taking the time to share your concerns regarding French-language education in Ontario. Education is a collaborative space, and your outreach is an example of that important collaboration.

Sincerely,

Diana Miles,  
Chair of Council

Linda Lacroix, OCT/EAO  
Registrar & CEO

CC: Anne Lavoie, Jennifer Lamarche Schmalz, Benoit Dussaut